

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Liberté – Égalité – Fraternité



Carghese

— CASA CUMUNA —

DÉLIBÉRATION**SÉANCE DU 02 MARS 2026**

Les membres du Conseil municipal de CARGESE, régulièrement convoqués le vingt quatre février deux mille vingt-six, sont réunis, l'an deux mille vingt-six, le deux mars, à quatorze heures, en la salle des délibérations de la Mairie, au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de François GARIDACCI.

Le quorum n'a pas été atteint à l'occasion de la dernière réunion du conseil municipal le 24.02.2026.

Membres : 15**N°2026/12**

MEMBRES : ALESSANDRI Jérôme - ALESSANDRI Stéphanie - CINOTTI Sandrine - COLONNA DE LECA CRISTINACCE Frédéric - DRAGACCI-CODACCIONI Hélène - FRIMIGACCI Lucie - FRIMIGACCI-PERONI Emmanuelle - GARIDACCI François - MIGEVAULT Pierre-Jean - NEGRONI-DESINI Vannina - PAOLI Jean-Paul - POGGI Dominique - SUSINI Ange - ZANETTACCI Alexia - ZANNETTI Pierre

ABSENTS :

Regevant Pierre-Jean, Dragacci-Codaccioni Hélène, Colonna De Lecca Cristinacce Frédéric

Désolutions : Alessandri Stéphanie, Paoli Jean-Paul

OBJET : Délibération relative à la dénomination d'une voie communale

M^{me} *Cinotti Sandrine* a été nommé(e) secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal qu'il convient de procéder à la dénomination de la voie située entre l'allée Monseigneur Marchiano et la rue du Docteur Petrolacci.

Il est rappelé que la dénomination des voies communales relève de la compétence du Conseil municipal, notamment afin de permettre l'adressage des constructions, la mise à jour des documents cadastraux, la bonne organisation des services publics et de secours, ainsi que l'information des usagers. Il est suggéré de retenir le nom : Rue du Père Athanase.

LE CONSEIL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ

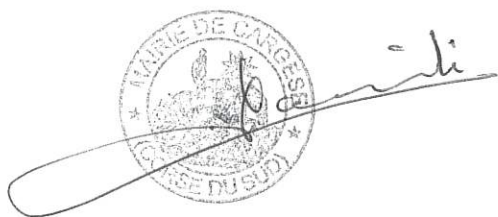
DECIDE de dénommer la voie située entre l'allée Monseigneur Marchiano et la rue du Docteur Petrolacci. : Rue du Père Athanase ;

AUTORISE le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Pour : 12 dont 2 publications
Contre : 0
Abstention : 0

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Signature du Maire

A circular official stamp of the Municipality of Calvi is visible, with a handwritten signature in black ink written over it.

Signature de la/du secrétaire de séance

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'C. M...', is written on the document.